

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 23 avril 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany



Délibération n° 05-05 du 23 avril 2020

DUGNY – AVENANT N°1 AU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°4 À L'ACCORD CADRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA CUISINE DE PRODUCTION POUR LE PASSAGE EN OFFICE DE RÉCHAUFFAGE ET DES LOCAUX ANNEXES AU COLLÈGE JEAN BAPTISTE CLÉMENT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération du conseil général n°2014-XI-72 du 27 novembre 2014, approuvant le « Plan ambition collège »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°1-2 du 15 janvier 2015 approuvant la passation d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre de réhabilitation ou réutilisation de bâtiments dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement 2015-2020,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 avril 2016, attribuant les marchés accords cadres de maîtrise d'œuvre aux sociétés Fabien Gantois Architectures (lot 1) et Platane et Ilic (lot 2),

Vu le marché subséquent n°4 n°20169300001659 avec la société « Fabien Gantois architectures » relatif à la maîtrise d'œuvre pour les opérations de réhabilitation des bâtiments départementaux et des collèges dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement – lot n°1,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- APPROUVE les travaux supplémentaires de la demi-pension du collège Jean-Baptiste Clément à Dugny pour 51 424,53 euros HT, soit 61 709,44 euros TTC portant le nouveau montant du marché à 93 424,53 euros HT soit 112 109,44 euros TTC ;

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché subséquent n°4 à l'accord cadre, dont projet ci-annexé, à conclure avec la société « Fabien Gantois architectures » ;

- CHARGE, M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.